

Mairie de Pageas 87230

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 - 20h30

- 1- **Adoption du procès verbal du conseil du 5 octobre 2018.**
- 2- **Présentation par Monsieur Stéphane SIGNOLLET de l'Office Nationale des Forêts (ONF) du projet de plateforme dans la forêt des Forts (projet commun avec la commune de CHALUS)**
- 3- **Compensation exceptionnelle d'un mois et demi de loyer gratuit pour un locataire**
- 4- **Demande d'une subvention pour un voyage scolaire du collège Pierre Desproges**
- 5- **Demande d'une subvention pour un séjour découverte de l'école primaire de Châlus**
- 6- **Demande d'une subvention pour un voyage scolaire du lycée Jean-Baptiste Darnet**
- 7- **Tarif des participations familiales aux transports scolaires 2018-2019**
- 8- **Remboursement de la fête de l'été 2018**
- 9- **Prise en charge d'une dépense d'investissement avant le vote du budget**
- 10- **Décisions modificatives en section de fonctionnement et d'investissement**

Questions diverses :

Présents (10) : MM. Philippe DUBEAU / Solange PARRY / Sébastien PASSELERGUE / Isabelle BARJON / Roland GARNICHE / Jean-Claude BRET / Patrick VILLENEUVE / Ludovic NOUHAILLAGUET / Christian CHIROL / Emmanuel AUDONNET

Excusés (4) : MM. Bernadette LACOTE / Angeline TROCARS / David AUTIER / Laure ROBIN

Représentés (0) : NEANT

Secrétaire de séance : Mr Roland GARNICHE

Début de la séance : 20h30

1. Adoption du procès verbal du 5 octobre 2018

Arrivée de MM. Christian CHIROL et Emmanuel AUDONNET

Adopté à l'unanimité

2. Présentation par Monsieur Stéphane SIGNOLLET de l'Office Nationale des Forêts (ONF) du projet de plateforme dans la forêt des Forts (projet commun avec la commune de CHALUS)

Monsieur Stéphane SIGNOLLET de l'Office National des Forêts (ONF), présente le projet commun avec la Mairie de Châlus, de construction d'une plateforme dans la forêt des Forts. L'ONF gère les forêts communales et les travaux dans celles-ci.

Le massif des Forts est une forêt en grande partie privée. L'ONF joue le rôle de bureau d'études.

Actuellement, nous en sommes à l'avant-projet sommaire. Monsieur SIGNOLLET donne à l'ensemble des conseillers un plan de situation montrant la desserte forestière.

Ce projet de route forestière consiste en un empiérement pour les camions grumiers (différence entre les camions grumiers et les tracteurs forestiers).

Ce projet permettra de desservir le massif des Forts sur 1 500 ml : 1 000 ml en limite entre les deux communes et 500 ml sur le territoire de Pageas. La route fera 3m50 de large, à laquelle il faudra rajouter les accotements et les fossés.

La clé de répartition des charges sera la suivante : 35% du coût pour Châlus et 65% pour Pageas.

Une seule commune peut être le porteur de projet afin de constituer un dossier unique.

Ce projet fera l'objet d'un appel d'offre.

Les propriétaires privés participeront-ils au financement du projet ?

Les propriétaires gracieusement vont céder une partie de leurs terrains aux communes pour la construction de la route. Quatre propriétaires privés ont été recensés.

Dans nos communes, il existe un nombre important d'artisans travaillant le châtaignier.

Une discussion devra avoir lieu entre les maîtres d'ouvrages pour savoir si les propriétaires participeront au financement du projet.

Le coût total est estimé à 145 000€ H.T subventionné à 80% et auto-financé par les communes à 20%. La commune de Pageas participera pour la somme de 19 200€H.T et la commune de Châlus 10 000€H.T.

Les riverains sont tous d'accord pour céder une partie de leurs parcelles.

La DRAC a été contactée car cette voie existe depuis l'époque romaine. Le Préfet a établi un arrêté qui déclenche la rédaction de la convention entre l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) et les communes de Pageas et Châlus.

Dès janvier, la commune relancera Monsieur COMTE de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour faire avancer le dossier à l'INRAP.

Il faudra demander à la DDT, la date de dépôt des dossiers de subvention (fin juin ou deux fois dans l'année).

Chaque commune prendra à sa charge les frais notariaux pour les terrains cédés par les propriétaires. Les demandes de subventions ne pourront être faites qu'une fois que les archéologues se seront prononcés. Une délibération du conseil municipal devra être prise.

L'entretien des routes forestières empierrées sont à la charge des communes : fauchage des accotements, curage des fossés, gestion de l'eau...

Il est possible de réaliser une convention d'entretien avec les propriétaires afin qu'ils participent à ces travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de PAGEAS et l'I.N.R.A.P.

3. Compensation exceptionnelle d'un mois et demi de loyer gratuit pour un locataire

Un locataire a fait de gros travaux de rénovation dans l'appartement situé place de l'Eglise. Il nous a fourni des justificatifs d'achat de matériaux pour une somme de 1 279€

Le conseil municipal a décidé, lors du Conseil Municipal du 5 octobre, de lui attribuer 1 mois ½ de loyer gratuit. Une délibération doit être prise lors de ce conseil, pour valider cette décision.

Adopté à l'unanimité.

4. Demande d'une subvention pour un voyage scolaire du collège Pierre Desproges

L'association sportive du collège Pierre Desproges organise un voyage ski-découverte à Saint-Lary du 17 au 23 mars 2019 pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Le coût total du voyage s'élève à 320€par enfant et le collège nous demande de bien vouloir aider financièrement les familles.

Les élèves concernés, résidant sur Pageas, sont au nombre de 3 : Titouan ANGLEYS, Charlotte RUBY et Killian SAVY.

Monsieur le Maire propose d'attribuer cette aide sur présentation d'une attestation de participation, qui sera versée directement aux familles.

En 2016 et 2017, nous avons versé 40€par élève et en 2018, 50€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser 50€par élève, directement aux familles, sur présentation d'une attestation de participation au voyage.

5. Demande d'une subvention pour un séjour découverte de l'école primaire de châlus

L'école de Châlus organise une classe découverte à Thésée dans le Loir et Cher ayant pour thème « Patrimoine et renaissance » du 20 au 24 mai 2019.

Pour financer ce séjour, Madame Licinia DUQUEROIX demande une participation des mairies de Châlus et Pageas afin de réduire le coût restant à la charge des familles.

Dans son budget prévisionnel, elle a prévu une participation des deux communes pour la somme de 1 300€et la participation de l'Amicale Laïque de 5100€soit 100€par enfant.

Sans la participation des deux mairies, le coût par enfant reviendrait à 228€

En 2018, nous leur avons versé la somme (exceptionnelle) de 750€ en 2017, 650€et en 2016, 400€ La Mairie de Châlus donne 900€

Le conseil décide, à l'unanimité, de verser 400€pour ce voyage à l'association de l'Amicale Laïque du RPI Châlus-Pageas.

6. Demande d'une subvention pour un voyage scolaire du lycée Jean-Baptiste Darnet

Monsieur le Maire explique au conseil que le lycée Jean-Baptiste DARNET, de Saint-Yrieix-la-Perche, organise un voyage en Normandie du 8 au 12 avril 2019 et demande une aide financière pour la participation des élèves résidant sur la commune. Le coût est estimé à 220€ par élève.

La commune n'a qu'un seul élève concerné: SELLAS.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser 50€ à l'élève, directement à la famille, sur présentation d'une attestation de participation au voyage.

7. Tarif des participations familiales aux transports scolaires 2018-2019

Le conseil municipal décide de maintenir pour l'année scolaire 2018-2019, le tarif de participation des familles aux frais de transport scolaire comme suit :

	Situation des élèves	Barème annuel appliqué par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine	Barème annuel appliqué par la commune aux familles	Resta à la charge de la commune
Cas 1	Réside à + de 3 km de l'établissement situé dans la zone de proximité	65.00	65.00	0
	Réside à + de 3 km de l'établissement situé dans la zone de proximité A partir du 2 ^{ème} enfant transporté (même famille)	32.50	32.50	0
	Réside à + de 3 km de l'établissement situé dans la zone de proximité Enfant transporté sous condition de ressources	0	0	0
Cas 2	Réside à - de 3 km de l'établissement scolaire situé dans la zone de proximité	120.00	65.00	55.00
	A partir du 2 ^{ème} enfant transporté (même famille)	120.00	32.50	87.50
Cas 3	Fréquente un autre établissement que celui de sa zone de rattachement OU réside en dehors de la Haute-Vienne	250.00	250.00	0
Cas 4	Transport par navette entre les écoles de Pageas et de Châlus dans le cadre du regroupement pédagogique	65.00 (50% pour le second enfant)	0	65.00 (50% pour le second enfant)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus.

8. Remboursement de la fête de l'été 2018

Monsieur le Maire rappelle la convention de 1991 relative à l'organisation de cette Fête et le reversement, en fin d'année, dans les caisses de la commune des fonds versés en début d'année, augmentés ou diminués du bénéfice ou du déficit engendré par la manifestation.

Le déficit est faible, environ 500€, c'est mieux qu'en 2017 (le déficit était de 828€). Dans ce déficit, il faut noter qu'il reste 252€ de boissons et 269€ de matériels (soit 431€).

Les fonds versés s'élevant à un montant de 5400 €, le Comité d'organisation de la fête reversera donc à la commune la somme de 4 900€

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le reversement de la somme de 4 900€

9. Prise en charge d'une dépense d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du Budget Primitif (BP) Principal 2019, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2018.

A savoir :

La dépense relative aux travaux de la salle des fêtes sera mandatée à l'article 2135 du chapitre 21.

Au BP 2018, le conseil municipal a voté 126 759€ de crédits (crédits ouverts). Par conséquent, les crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT sont du quart de 126 759€ soit 31 689.75€

Pour mandater ces travaux, le conseil municipal doit ouvrir 30 000€ de crédits.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'ouverture de 30 000€ de crédits avant le vote du budget (si besoin).

10. Décisions modificatives en section de fonctionnement et d'investissement

Décision modificative n° 1 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget principal de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer, en section de fonctionnement, les virements de crédits ci-après :

	DEPENSES		
	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
Dépenses imprévues	22	22	- 10 000€
Personnel titulaire	12	6411	10 000€
TOTAL	TOTAL DEPENSES		0€

Questions diverses

Madame Sandrine MANEM a été reçue par Monsieur le Maire et Madame LACOTE qui lui ont demandé d'effectuer son travail aux heures prévues par la mairie.

Vente de bois : La vente de deux parcelles de bois, à la Grande Veysière, est prévue en 2019 et rapportera environ 1 900€ à la commune. L'ONF gère l'appel d'offre.

Travaux entrée de la mairie : un devis, très onéreux, de 5 000€ a été déposé par l'entreprise MARCHAT pour une rampe d'accessibilité. D'autres devis vont être demandés.

Travaux de la salle des fêtes : les travaux de désamiantage et de réfection de la toiture débuteront le 14 janvier et devraient se terminer le 30 avril 2019.

L'ATEC (Agence Technique Départementale) est venue pour établir un projet relatif à l'entrée de la salle des fêtes en prenant en compte l'accessibilité. Monsieur le Maire tient à rappeler que cette mission est comprise dans notre adhésion.

Des travaux de voirie seront également à effectuer. Le dossier sera finalisé par l'ATEC fin février. Les travaux devront être réalisés en juillet/août si possible.

Route du Mas Nadaud : Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise qui a œuvré pour le compte de Monsieur CHAZELAS, de remettre la route en état, suite aux travaux réalisés sur la digue de l'étang. L'entreprise le fera dès les beaux jours.

PNR - Projet du Mas Nadaud : Le cabinet d'étude a réuni le 6 décembre à Pageas, l'ensemble des personnes susceptibles de participer à ce projet afin de le conclure. Les deux Présidents des conseils Départementaux de la Dordogne et de la Haute-Vienne sont d'accord pour financer le projet.

Le PNR louerait les locaux et fera partie des financeurs. Un atelier devrait être construit derrière les écuries.

Une nouvelle réunion est prévue début janvier.

Syndicat Vienne Briance Gorre : il faut contacter le syndicat du fait d'un problème d'écoulement des eaux depuis les travaux d'effacement de l'étang de Monsieur ANDREAU, le long de la RN21. Un nettoyage est à réaliser.

Sentier musical : des rénovations sont à effectuer : voir avec la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus si le chantier d'insertion ALEAS serait disponible.

PLUI : l'enquête publique aura lieu en février et mars 2019 sur le territoire. Il est possible pour les administrés d'aller dans chaque mairie où l'enquêteur public sera présent.

Repas des Aînés : il aura lieu le 12 janvier 2019. Les conjoints sont conviés s'ils paient leur repas. Le conseil municipal est d'accord, à l'unanimité. Madame Isabelle BARJON ne peut pas venir.

Madame Muriel CROS a remplacé Virginie LERICHE. Elle a un autre mi-temps sur la commune de Bussière-Galant. Le temps de travail de 15h à Pageas, lui convient très bien.

Syndicat d'Energie de la Haute-Vienne (SEHV) : une demande écrite d'effacement des réseaux des villages de La Ribière et de La Jourdanie doit être faite.

Monsieur Christian CHIROL explique que les études pour les villages de Trivaillas, de La Ribière et de La Jourdanie seront prévues en 2020, 2021 et 2023 et les travaux les années suivantes.

La commune aurait à sa charge l'achat de trois lampadaires pour un coût estimatif de 15 000€ Il faut prévoir au BP (Budget Primitif) 2019, les travaux d'effacement des réseaux du village de Tirvaillas.

Signalement : Monsieur Roland GARNICHE signale qu'une barrière en châtaignier est à remplacer au village de La Gacherie.

Monsieur Sébastien PASSELERGUE demande que les puits de la commune soient sécurisés.

Grosses Réparations de la Voirie Communale (GRVC) : la réparation de la route de La Grande Vergne est à réaliser pour 2019, ainsi que la partie basse du Mas Nadaud.

Eglise de Chennevières : la commission de la DRAC s'est réunie le 11 décembre pour soutenir le projet de classement de l'Eglise. Madame GRAVELAT doit nous tenir informer rapidement.

Salle des fêtes : la porte d'entrée est constamment ouverte par certaines associations. Il ne faut absolument pas que l'association du 3^{ème} âge Lou Bars de Cô enlève les extincteurs de leur emplacement.

Il faut rappeler à l'association du 3^{ème} âge Lou Bars de Cô que l'utilisation de la cuisine scolaire, sans demande, est strictement interdite.

Salle Casino : elle peut accueillir un maximum de 25 personnes et sera prochainement mise à la disposition des associations communales en priorité.